



PROCES VERBAL

DNCG - Commission de Contrôle des Clubs Professionnels

Date 21/07/2009

Auteur Richard OLIVIER

Référence LFP.PV.DNCG.2009.07.16

Réunion du	16/07/2009
Président	

Présents	Alain BELSOEUR, Jean-Claude GRAND, Richard OLIVIER, Alain ROZEC
Excusés	
Assistent	Fabien PUAUX, Yann DUCLOS

Sommaire

1. Décisions sur homologations de contrats et d'avenants pour la saison 2008/2009	2
1. ANGERS S.C.O.	2
2. S.M. CAEN	2
3. F.C. GUEUGNON	2
4. F.C. ISTRES OUEST PROVENCE	2
5. SASP STADE LAVALLOIS M.F.C.	2
6. CHAMOIS NIORTAIS F.C.	2

1. Décisions sur homologations de contrats et d'avenants pour la saison 2008/2009

1. ANGERS S.C.O.

ADNANE Youssef (Contrat professionnel + Avenant n°1) : avis favorable

2. S.M. CAEN

ADNANE Youssef (Avenant n°4) : avis favorable

3. F.C. GUEUGNON

ALESSANDRINI Romain (Contrat professionnel + Avenant n°1) : avis favorable

MENDY Léonard (Contrat professionnel + Avenant n°1) : avis favorable

N'DA Julien (Contrat professionnel) : avis favorable

4. F.C. ISTRES OUEST PROVENCE

KESSANY ZATEGWA Paul Ulrich (Contrat professionnel + Avenant n°1) : avis favorable

5. SASP STADE LAVALLOIS M.F.C.

DO MARCOLINO Fabrice (Contrat professionnel + Avenant n°1) : avis favorable

HAMOUMA Romain (Contrat professionnel + Avenant n°1) : avis favorable

6. CHAMOIS NIORTAIS F.C.

PONTDEME Simon (Avenant n°3) : avis favorable